



FEDERATION FRANÇAISE D'AEROMODELISME
108 RUE ST MAUR - 75011 PARIS



FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE
29 RUE DE SEVRES - 75006 PARIS

INFORMATIONS
AUX ASSOCIATIONS VELIVOLES ET ASSOCIATIONS D'AEROMODELISME

Monsieur le Président,

Comme chaque année, nos deux fédérations qui sont à l'origine des échanges entre activités vélivoles et d'aéromodélisme, ont décidé, compte tenu du succès de ces opérations mixtes, de poursuivre l'organisation des stages d'initiation pour de jeunes aéromodélistes.

Les conditions à remplir demeurent inchangées (voir plus bas). **L'Association d'Aéromodélisme** et **L'Association Vélivole** devront nous adresser un accord signé (formulaire joint).

Ce document est également téléchargeable sur l'extranet des dirigeants (FFAM) : "Contenu informatif" => Le club => Stages mixtes FFAM/FFV

CONDITIONS :

- Chaque association doit informer sa propre fédération, en lui adressant cet accord,
- La commission **FFV-FFAM** se réunit pour décider de la recevabilité du projet,
- La **FFV** accorde une subvention de **100 €** par stagiaire, et la **FFAM** une subvention de **77 €** pour 1 semaine et 5 vols d'initiation d'une durée moyenne de 45 mn^(*). Chaque stagiaire doit être licencié FFAM et devra également souscrire la licence vol à voile,
() Il est impératif que cette règle soit respectée par car elle conditionne l'octroi de la subvention.*
- Les stagiaires devront être âgés de plus de 14 ans et avoir moins de 25 ans à la date du stage. Le nombre de stagiaires sera limité à 5 par association. Le nombre total de boursiers est limité à 50. La subvention sera versée à l'association vélivole après réception du **rapport de stage**,
- Les candidatures doivent parvenir au siège desdites fédérations au plus tard le **31 mai 2015**.
Toute demande arrivée après ce délai, ne sera pas prise en compte.
- Au cours de la première quinzaine de juin 2015, les associations seront averties des décisions prises.
- Les rapports de stages devront être adressés au plus tard le **31/10/2015** à chaque fédération.

Dans l'attente de la réception de vos candidatures,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président de la FFAM
Bruno Delor

Le Président de la FFV
Jean-Emile Rouaux



ACCORD POUR UN STAGE MIXTE FFAM / FFV

(à transmettre par les clubs aux fédérations avant le 31 mai 2015)



ANNEE 2015

Intitulé du club de vol à voile :

N° identification du club : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Intitulé du club aéromodéliste :

N° du CRAM : |_|_3_|_0_|_|_|

N° du club : |_|_|_|_|

Nombre de stagiaires :

(âge minimum de 14 ans et maximum de 25 ans à la date du stage - Maximum 5 stagiaires par club)

NOM Prénom du stagiaire	Date de naissance	N° licence FFAM

Lieu du stage :

Date prévue du stage :

Fait à, **le**

**Signature du
Président du club vol à voile :**

**Signature du
Président du club aéromodéliste :**

Veillez à ce qu'une demande soit transmise simultanément par l'association aéromodéliste à la FFAM et par l'association vélivole à la FFV.